



## Assemblée annuelle du 16 mars 2019

### Objet : Compte rendu.

Les membres de la fédération du Mérite Maritime et de la Médaille d'Honneur des Marins - Section des Côtes d'Armor, se sont réunis en assemblée générale locale le 16 mars 2019 à 10H30 heures à la maison du plaisancier à Paimpol. A cette réunion, parmi les 111 adhérents de la section, 20 étaient présents et 31 étaient représentés (cf. liste d'émargement proposée en annexe 1 à ce compte rendu).

Monsieur Stéphane PLUMET, Président de la section, accompagné de monsieur Patrick PERSON, Vice Président et monsieur Thierry PIOGER trésorier anime la réunion. Monsieur PIOGER est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Jean Claude DENAYER, nouveau Président national de la FNMM élu en mai 2018, participe à notre assemblée. Monsieur Eamon MANGAN, Administrateur en chef des affaires maritimes, chef de la DML du département des Côtes d'Armor est également présent. Nous les remercions pour leur participation à nos travaux.

Après avoir été présenté à l'assemblée, Monsieur DENEYER, prend la parole pour préciser quelques points :

- La présence d'un représentant du bureau national aux assemblées locales, prévue au règlement intérieur, est désormais mise en application par la nouvelle équipe en poste au siège de la Fédération. La répartition des intervenants est organisée selon les lieux de résidence des membres élus.
- Les actions principales de la FNMM sont rappelées :
  - ✓ Communiquer sur le secteur maritime pour le promouvoir
  - ✓ Assurer la gestion de ses membres ; notons que ce fichier est fréquemment sollicité par l'administration (DML ou DIRM)
  - ✓ Participer à l'organisation de programmes spécifiques comme la création du prix littéraire «Ecume de mer » ou l'animation d'un centre de documentation maritime. Il est à noter que l'initiative de ce prix Ecume de mer revient à notre Président d'honneur, Monsieur Alain Le Quellec.

- Le dossier de reconnaissance d'intérêt général de l'association a abouti en 2018 et permet une défiscalisation des cotisations. Par contre, cela induit des contraintes supplémentaires de gestion de la part des sections et du siège.
- Notre section CDA est reconnue comme bien administrée (nous faisons partie des bons élèves de la fédération !).

Après cette intervention du Président national, l'ordre du jour proposé pour cette assemblée est annoncé par Monsieur PLUMET :

- ✓ Ouverture des travaux par le Président de la section
- ✓ Point 1 : Rapport moral 2018 par le Président
- ✓ Point 2 : Rapport financier 2018 par le Trésorier
- ✓ Point 3 : Election de nouveaux membres du bureau
- ✓ Point 4 : Projets 2019
- ✓ Point 5 : Questions diverses

## 1. Débats :

### OUVERTURE DES TRAVAUX

Monsieur PLUMET précise que malgré notre prévision initiale d'organiser cette assemblée à l'Est du département (Erquy ou Pléneuf Val André) nous avons à nouveau choisi la ville de Paimpol pour notre réunion. En effet, 70 % des adhérents de notre section résident dans cette région.

Le Président rappelle le décès en 2018 de l'un de nos adhérents, Monsieur Michel GUEZOU, et sollicite une minute de silence en sa mémoire.

### POINT N°1 : RAPPORT MORAL 2018

- Effectifs :

Le président précise la situation de l'effectif de la section : 111 adhérents (pour mémoire, nous étions 110 en 2017 et 109 en 2016) dont :

- ✓ 1 membre bienfaiteur
- ✓ 3 membres à vie
- ✓ 2 membres associés
- ✓ 105 membres actifs

Cette année, nous comptabilisons 5 nouvelles adhésions et enregistrons la mutation d'un de nos membres vers la section BDR.

Pour défaut de paiement sur plusieurs années consécutives, 3 demandes de radiation seront proposées au prochain congrès de mai 2019.

- Distinctions :

- ✓ Le jeudi 13 décembre 2018, Monsieur PLUMET a remis la médaille de Chevalier de l'Ordre du Mérite Maritime à M. Daniel URVOY. Monsieur PIOGER et Monsieur MANGAN ont également pris part à cette cérémonie organisée à la mairie de Minihi-Tréguier.
- ✓ Pour l'année 2018, 6 dossiers pour le grade de chevalier ont été déposés à la DDTM par le Président. 3 ont été ajournés (2 au niveau de la DIRM et 1 au niveau du Conseil de l'Ordre).

- Autre information :

Comme l'a évoqué Monsieur DENAYER en introduction, la déclaration d'intérêt général obtenue par l'association permet aux adhérents de bénéficier d'une

réduction d'impôt de 66 % du montant de leur cotisation. Le CERFA officiel de la fédération attestant de la cotisation a été adressé par le courrier du Président de la section en date du 12 janvier 2019.

**Ce rapport moral est approuvé à l'unanimité.**

## POINT N°2 : RAPPORT FINANCIER 2018

Monsieur Thierry PIOGER, trésorier a présenté les différentes informations financières concernant l'année 2018 et le budget prévisionnel 2019 de la section CDA. Les données précises et l'exposé du trésorier sont consultables dans les tableaux joints en annexe 2 à ce présent compte rendu.

- Exercice 2018

On retiendra les principales informations suivantes :

- ✓ La situation financière de la section est toujours très (trop !) bonne avec une réserve de trésorerie proche de 2 années de fonctionnement. C'est rassurant mais cela peut s'avérer problématique dans le cadre d'une éventuelle sollicitation de subvention pour une opération particulière. Aussi, le bureau sollicite des initiatives qui permettraient de dynamiser les actions de la section.
- ✓ Les résultats de l'exercice 2018 présentent un bilan des charges de 3151,23 euros pour un bilan des produits de 3594,14 euros, soit un résultat positif de 442,91 euros. Ce résultat relativement important résulte principalement de la perception en 2018 d'une cotisation d'un membre à vie (325 € pour la section).
- ✓ L'affectation du résultat positif de 442,91 euros est proposée en report à nouveau qui s'élèvera alors à 1649 euros pour l'exercice 2019. Le bilan de l'exercice 2018 est ainsi équilibré (ACTIF = PASSIF) à hauteur de 7017,92 euros.

- Budget prévisionnel 2019

On peut retenir les orientations suivantes :

- ✓ Les recettes de cotisations sont estimées identiques à 2018.
- ✓ Conformément aux nouvelles modalités de prises en charge des déplacements définies et validées par le conseil d'administration du 04 décembre 2018, une charge de déplacement pour le congrès du Havre est prévue.

- ✓ La poursuite d'un financement partiel (15 euros) du repas de fin d'AG est prévu pour 2019.
- ✓ La ligne autres frais a été utilisée pour équilibrer le budget.

**Ce bilan financier est approuvé à l'unanimité.**

- Autres commentaires financiers

- ✓ Les documents comptables seront transmis au siège de la fédération pour consolidation et présentation au contrôleur financier.
- ✓ L'ensemble des modalités de prises en charge des frais de déplacement (transport, repas, nuitée) des élus locaux ou nationaux ont été redéfinies et validées lors du conseil d'administration du 04/12/2018.
- ✓ Comme nous nous y étions engagés lors de l'AG de l'an dernier, le trésorier a effectué les démarches pour un changement de banque qui devait nous permettre de régulariser les signataires et mandataires du compte bancaire. Malheureusement cela ne s'est pas déroulé comme prévu car la banque choisie (CMB) n'a pas été capable de nous fournir un carnet de chèque ! Nous avons donc renouvelé l'opération d'ouverture d'un compte au Crédit Agricole cette fois. Ce compte est opérationnel depuis le 01 janvier 2019. L'ancien compte de la Banque postale sera clos prochainement.

**POINT N°3 : ELECTION DE NOUVEAUX MEMBRES AU BUREAU**

Le bureau actuel composé de 3 membres (Président, Vice Président et Trésorier) ne répond pas aux exigences du règlement intérieur qui impose un minimum de 4 élus pour occuper les 4 fonctions de Président, Vice Président, Trésorier et Secrétaire. Deux candidatures (Messieurs BUZULIER et GENGE) ont été reçues en amont de cette assemblée.

**Messieurs BUZULIER et GENGE sont élus à l'unanimité.**

Une prochaine réunion du bureau permettra de définir les nouveaux rôles de chacun.

## POINT N°4 : PROJETS 2019

- Congrès du Havre.

Le prochain congrès se déroulera au Havre les 6, 7 et 8 juin. La section CDA sera représentée par Patrick PERSON, notre Vice Président.

Le président sollicite les adhérents qui ne se rendent pas au congrès à donner leur pouvoir de représentation à Monsieur PERSON. Monsieur PLUMET centralisera ces pouvoirs à envoyer à son adresse habituelle.

Ce document est à découper en page 9 du mini bulletin 2019.

- Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les associations qui gèrent des données personnelles de leurs adhérents sont soumises à la RGPD. Ces informations sont traitées de façon confidentielle ; les bureaux des sections et du siège sont seuls habilités à traiter ces données à des fins strictement internes et elles ne seront en aucun cas transmises à des tiers à des fins commerciales.

La réglementation impose que les adhérents apportent leur accord pour la conservation et l'utilisation de ces données. Cette approbation va être sollicitée par un courrier en provenance du siège national qui devra impérativement être retourné avec votre visa. Attention, un défaut de visa ne vaut pas une acception tacite.

- Proposition de décoration

Monsieur Stéphane PLUMET rappelle que localement les relations entre notre association et l'administration de la DML 22 sont très bonnes, ce qui facilite l'instruction des dossiers de distinctions créés à l'initiative de la FNMM. Monsieur l'administrateur Eamon MANGAN précise que pour 2019, une plus grande attention sera apportée à l'instruction des dossiers CDA afin de viser 100 % de succès.

Ce contexte favorable incite Monsieur PLUMET à solliciter les membres présents pour lui faire remonter des dossiers de reconnaissance qui répondent aux critères requis.

Monsieur Jean Claude DENAYER rappelle que tous les agents exerçant dans le secteur maritime et para maritime (contingent C) doivent être recherchés et pas uniquement les personnels navigants.

Monsieur MANGAN évoque les difficultés pour déceler des Chevaliers susceptibles d'une promotion au grade d'Officier. Il rappelle qu'outre le délai de 8 ans, le candidat doit faire valoir de nouveaux engagements maritimes depuis sa nomination au grade de Chevalier. Il est regrettable que les contingents proposés annuellement pour cette distinction ne puissent pas être atteints.

## POINT N°5 : QUESTIONS DIVERSES

- Accompagnement des jeunes :

Madame Anne MENGUY propose une aide financière pour certains élèves du LPM de Paimpol éprouvant des difficultés pour une poursuite d'études (BTS par exemple). Le président DENAYER est d'accord sur le principe d'un accompagnement. Il évoque une action de ce genre conduite dans sa section BSV qui s'est concrétisée par des aides matérielles (fournitures, équipements) mais pas financières car ce n'est pas notre rôle. Eamon MANGAN précise qu'effectivement un dispositif de soutien financier existe déjà en faveur des élèves avec l'attribution de bourses et d'aides par le fonds social lycéen auquel la délégation mer et littoral participe.

Un contact sera établi avec le directeur du LPM Pierre Loti pour travailler sur cette initiative.

- Rayonnement et promotion maritime :

La participation de l'association à la fête de la coquille st jacques est actée pour 2020, la localisation d'un stand pour être réalisée avec les institutionnels.

Alain GENCE propose la réalisation d'actions de communication sur les métiers de la mer auprès des collèges du département. Le principe est acté. En complément de ces déplacements dans les collèges, M BUZULIER indique que la fédération pourrait également être présente aux Olympiades des métiers. Nous pourrions partager un stand avec la DIRM ou l'association La Touline.

L'attribution d'un prix de la FNMM lors des épreuves sportives nautiques dans le département est évoquée. Le président DENAYER indique que la section BSV remet des trophées lors de certaines régates (assiettes à l'effigie de la FNMM). Un rapprochement avec cette section est à organiser.

La mise en œuvre de ces propositions d'actions sera définie lors de la prochaine réunion de bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H10.

La cérémonie se poursuivra par la remise de l'insigne de Chevalier de l'ordre du mérite maritime par monsieur l'Administrateur Eamon MANGAN à Monsieur QUELENNEC.

Le présent compte rendu a été rédigé le secrétaire de séance et validé par le  
Président de la section

Thierry PIOGER,  
Secrétaire de séance

Stéphane PLUMET,  
Président

